

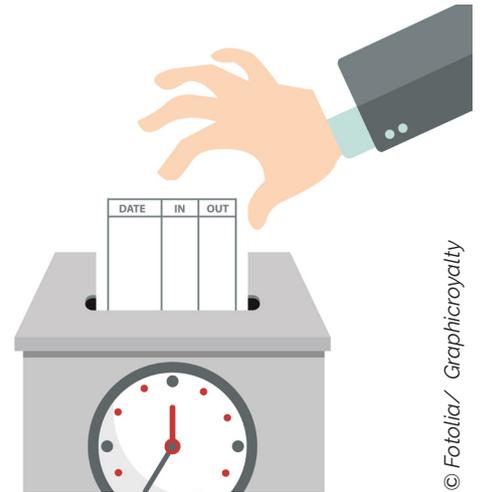


La bataille du temps

A longueur de temps, d'antenne radio ou télé, de journaux, on nous explique que les salariés de ce pays ne travaillent pas assez, qu'ils devraient fournir plus d'efforts pour redresser l'économie française. Mais derrière ce discours idéologique très orienté et bien rodé, l'objectif est tout autre : le travail doit « gaver » toujours plus le capital.

Regardons de plus près les chiffres officiels :

- **la durée hebdomadaire moyenne est de 39,1 heures pour les salariés à temps complet en 2015** (source DARES),
- **et 81% des salariés au forfait jours travaillent plus de 40 heures par semaine, dont 46% au-delà de 45 heures** (sondage ViaVoice Ugict 2017),
- **Pour la productivité horaire : la France, premier pays dans le monde.**



© Fotolia/ Graphicroyalty

Où en est-on dans la métallurgie ?

Dans la négociation en cours dans la branche, le patronat nous sert peu ou prou le même discours : "Il faut que les salariés qui ont un emploi travaillent plus !"

Oui vous avez bien compris : ceux qui embauchent à 4h du matin, ceux qui emmènent leurs dossiers pour travailler à la maison, soirs et week-ends, ceux qui sont chaque nuit devant leur machine doivent, pour le patronat, travailler plus et plus longtemps. Oui, pour l'UIMM, il le faut au nom de la compétitivité, des actionnaires et pour plaire aux investisseurs étrangers !

Pour joindre le geste à la parole, l'UIMM, tout au long de cette négociation, a constamment fait dans la provocation et la surenchère dans son projet pour augmenter le temps de travail des salariés.

Quelques exemples de ce que ce projet d'accord contient :

- **Un contingent annuel d'heures supplémentaires** à 340 voire 500 heures (actuellement c'est 220 heures), avec l'idée de pluriannuliser l'utilisation d'une partie de ces heures,
- **Le forfait-jours** à 218 voire 235 jours par an,
- **La durée maximale hebdomadaire** qui peut aller jusqu'à 46 heures pour la maintenance et l'après-vente, en cas de surcroît d'activité c'est-à-dire un « accroissement de l'activité de l'entreprise, limité dans le temps, survenant, notamment, en raison d'une commande exceptionnelle, du lancement d'un nouveau produit/machine... »,
- **Le travail de nuit est ouvert pour toutes les activités**, toutes les catégories, sans le restreindre aux secteurs où il est nécessaire,
- **Le temps d'habillage/déshabillage est hors temps de travail effectif** et il sera très partiellement indemnisé,
- **Absence de compensation totale des déplacements professionnels** qui ont lieu sur un jour de repos.

Dans l'entreprise ou dans la branche : les mêmes enjeux

Depuis septembre 2017, 10 réunions de négociation se sont tenues sur ce sujet sensible et crucial du temps de travail. Un constat s'impose : l'UIMM veut, par tous les moyens, aboutir à une augmentation du temps de travail, malgré le désaccord persistant des organisations syndicales.

Alors, pour l'instant il n'y a pas d'accord ?

Oui c'est vrai. La négociation se poursuit avec une réunion supplémentaire en septembre. Nous devons, tous ensemble, rester mobilisés et revendiquer pour faire évoluer le contenu du projet dans le sens du progrès social qui se résume par : Travailler moins, pour travailler mieux et travailler tous !

Beaucoup pensent que parce que c'est un accord de branche et que ça se discute loin des entreprises il n'y a pas de crainte à avoir, ils ne l'appliqueront jamais dans leur société

Pas si sûr ! En effet, tout comme le patronat de la branche, les directions d'entreprises ont la même logique et les mêmes objectifs : faire travailler plus longtemps ceux qui ont déjà un travail, sans égard aucun pour les 5 millions de privés d'emploi. D'ailleurs la direction du groupe PSA n'a pas attendu la possible signature du projet de l'UIMM pour augmenter la durée hebdomadaire de travail. Dans son établissement de Vesoul, elle a obtenu l'augmentation du temps de travail sans même que le salaire ne soit augmenté proportionnellement !

Mais alors, pourquoi se préoccuper du contenu du futur accord de branche, si les entreprises peuvent déjà remettre en cause les 35 heures ?

La loi El Khomri (loi Travail 2016) a largement dépossédé la branche de sa force normative pour tout ce qui touche à la durée du travail, aux congés et jours fériés. Cela signifie que l'entreprise a le stylo libre pour définir et obtenir des accords sur l'organisation du temps de travail dans son périmètre et ce, quel que soit le contenu de l'accord de branche.

Pour autant, la branche restera un point de repère pour les négociateurs d'entreprise. Et un point de repère avec un contingent d'heures supplémentaires à 150 heures, sera toujours mieux qu'un contingent à 340 ou 500 heures tel que voulu par l'UIMM.

Enfin, dans bon nombre d'entreprises, particulièrement les plus petites où il n'existe pas de représentants du personnel, les employeurs n'engageront pas systématiquement des négociations et ils continueront d'appliquer aux salariés les accords de branche et les droits que ceux-ci prévoient.

Cette ambition guide la CGT métallurgie dans les négociations face à l'UIMM, où nous sommes force de propositions sur chaque sujet et en particulier sur le temps de travail :

- **Poursuivre la réduction du temps de travail** et aller vers les 32 heures ou un forfait à 200 jours de travail,
- **Limiter le contingent annuel** à 107 heures supplémentaires maximum,
- **Réserver le travail de nuit** aux activités pour lesquelles c'est strictement nécessaire,
- **Considérer les temps d'astreinte** et d'habillage/déshabillage comme du temps de travail effectif,
- **Evaluer collectivement**, au sein des équipes de travail, la charge de travail des salariés,
- **Mettre en place** un réel droit à la déconnexion.

Nous avons donc tout intérêt à disposer des meilleures garanties collectives de branche

Rien n'est joué d'avance. Nous pouvons tous ensemble, ouvrier, technicien, ingénieur ou cadre, obtenir des garanties collectives supérieures, notamment sur la réduction du temps de travail.

Les richesses, c'est nous qui les créons, les gains de productivité c'est nous aussi. Par contre, la fuite des capitaux, l'accaparement des profits, les retraites chapeau, c'est eux !

Revendiquons haut et fort pour travailler moins et mieux,

pour travailler tous, avec des salaires dignes du XXI^e siècle !